**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton finance la création et la rénovation de plus de 2300 lits d'établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés

Les demandes d'hébergement de seniors fragiles et d'adultes affectés par une problématique en santé mentale augmenteront de manière importante au cours des prochaines années. Pour anticiper cette évolution, le Conseil d'Etat a décidé d'accélérer la création de nouvelles places en institutions, la rénovation des bâtiments existants ainsi que la transformation des chambres doubles en chambres individuelles. Le nouveau Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés (PIMEMS), qui doit être établi selon la loi à chaque début de législature, se montre plus ambitieux que les programmes précédents, avec au total 49 projets prévus dans tout le canton.

L'augmentation de l'espérance de vie, l'accélération du vieillissement de la population dans les prochaines années et une croissance importante du nombre de personnes affectées par une problématique en santé mentale vont faire croître la demande de places en établissements médico-sociaux (EMS) et en établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM). Le PIMEMS (Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés), une exigence fédérale et partie intégrante du Programme de législature du Conseil d'Etat, permet de planifier le développement de l'offre d'hébergement en fonction des besoins avérés.

Face à ceux-ci, le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'accélérer la création et la rénovation des lits entre 2022 et 2027 pour éviter une pénurie à partir de 2030. Le nouveau PIMEMS se montre plus ambitieux que les précédents. « Nous devons mettre en œuvre un maximum de projets aujourd'hui si nous voulons répondre à temps à la demande future, souligne Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Cet investissement supplémentaire est indispensable pour garantir une offre suffisante et de qualité aux seniors fragiles et aux adultes affectés par une problématique en santé mentale. »

Le nouveau PIMEMS prévoit 34 projets de rénovation ou de construction d'EMS (1998 lits à moderniser ou créer) et 15 projets de modernisation ou construction d'EPSM (365 lits à moderniser ou créer) dans toutes les régions du canton. Le financement de ce

programme augmentera progressivement en fonction de l’avancement des travaux de modernisation et de construction. En 2030, lors du déploiement complet de ce nouveau PIMEMS, l’impact global sur le budget de l’Etat sera de CHF 92 millions.

Pour assurer cette forte croissance de lits, le Canton prévoit de renforcer les mesures d’accompagnement des institutions porteuses des projets. Il est aussi prévu d’intégrer davantage les communes qui jouent un rôle central dans ces processus tout en sensibilisant la population à la nécessité d’augmenter le nombre de places du dispositif d’hébergement. Ce programme est complémentaire aux autres politiques publiques que le Canton met en œuvre dans le cadre du soutien aux personnes fragiles ou vulnérables en raison de l’âge ou de la maladie. Citons par exemple les mesures visant à soutenir le maintien à domicile qui permettent de répondre aux attentes des seniors désireux de vivre chez eux le plus longtemps possible ou encore l’appui renforcé au dispositif de logements adaptés avec accompagnement.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch
DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

TÉLÉCHARGEMENT(S)